

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00192

**COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES (PLPDMA)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 01 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

19 121-142-24620770-20210520-02021001920

DATE D'APPHICATION : 01 juin 2021

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Laura CINIERI

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Selon l'article L.541-15-1 du code de l'environnement, « les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir (...) un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

Saint-Etienne Métropole exerce à la fois la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle est soumise à cette obligation. Saint-Etienne Métropole a élaboré son PLPDMA pour la période 2020-2025, avec le calendrier suivant :

- création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) par délibération du Conseil Métropolitain du 04 octobre 2018 ;
- réalisation d'un état des lieux puis élaboration du programme d'actions en 2019 ;
- programme d'actions définitif approuvé par délibération du Conseil Métropolitain le 03 décembre 2020.

Le PLPDMA de Saint-Etienne Métropole est constitué de 21 fiches actions qui portent notamment sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi, le développement du compostage partagé, la prévention des déchets d'emballages et des déchets verts. Il prévoit une mise en œuvre progressive des actions afin d'obtenir une montée en puissance au cours du programme mais aussi dans le but de prioriser les actions à fort enjeu en début de programme.

L'objectif du PLPDMA est de réduire de 8 % d'ici à 2025 le tonnage des déchets ménagers et assimilés collectés par la Métropole (soit 10 000 tonnes de déchets évités).

La CCES a en charge de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre des avis et propositions concernant le programme d'actions à l'exécutif de SEM. Chaque année, les services de la Métropole doivent présenter aux membres de la CCES une évaluation des actions réalisées et la mise à jour des indicateurs de suivi du PLPDMA.

Suite au renouvellement du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne-Métropole, il est proposé de renouveler les membres de la CCES, constituée de quatre collègues.

Collège 1 : Elus de Saint-Etienne Métropole, en charge de la gestion et du traitement des déchets et des thématiques en lien avec la prévention des déchets :

- Monsieur le Président de Saint-Etienne-Métropole,
- Madame la Vice-Présidente en charge du développement durable et de la transition écologique,
- Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, de l'innovation et des relations internationales,
- Madame la Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, de la politique de la ville, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'économie circulaire,
- Monsieur le Vice-Président en charge de l'agriculture et de la transition agricole et alimentaire,
- Monsieur le Vice-Président en charge de la gestion et du traitement des déchets,
- Monsieur le Vice-Président en charge des politiques d'insertion par l'économie et l'emploi,

Collège 2 : Etat, organismes publics, collectivités planificatrices :

- Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DREAL),
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF),
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Conseil Départemental de la Loire.

Collège 3 : Chambres consulaires et institutions du territoire :

- Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire,
- Chambre d'Agriculture de la Loire,
- Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),
- Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole.

Collège 4 : Associations et partenaires à échelle métropolitaine :

- France Nature Environnement Loire,
- UFC/Que Choisir,
- Zero Waste Saint-Etienne,
- Envie Loire,
- Chrysalide.

La CCES est présidée par le Président de Saint-Etienne Métropole, et en son absence, par Monsieur le Vice-Président en charge de la gestion et du traitement des déchets.

En tant que de besoin, Saint-Etienne Métropole pourra inviter d'autres structures aux réunions de la CCES, si la thématique abordée nécessite une expertise supplémentaire à celle qui peut être apportée par les membres de la CCES.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU